




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15522-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.579

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Actions Jeunesses et Partenariat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique tournée vers l'enfance et la jeunesse initie des dispositifs spécifiques et soutient des initiatives proposées par des associations qui oeuvrent sur ce secteur.

Dans ce cadre, je souhaite soutenir différents projets déposés par des associations et présentés ci-après. Par ailleurs, suite à un appel à projet, la ville a adopté lors du Conseil Municipal du 28 Juin 2010 par délibération N° 2010.700 une convention d'objectifs 2010- 2013 avec le Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste concernant l'animation et la gestion d'un "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" pour les enfants, agréé Jeunesse et Sports, sur le secteur "Aix-La Duranne" ; l'article IV – de cette convention intitulé "moyens accordés" – précise que pour les exercices 2011 à 2013, la règle de l'annualité budgétaire conduit la Ville à redélibérer chaque année et que dans ce cadre, elle s'efforce d'attribuer une subvention correspondante aux sommes prévisionnelles définies.

En conséquence, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir **ATTRIBUER** :

- les subventions de fonctionnement aux associations suivantes présentées dans le tableau ci-après, validées en date du 19 avril 2011, pour un montant total de 19 954 € (dix neuf mille neuf cent cinquante quatre euros), imputé sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702 des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.579 - SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011
DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>Convention</i>	<i>OBJET</i>
9205	Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste Aix la Duranne	0	Jeunesse :40 000 €	Part Jeunesse 16 954 €	Convention d'Objectifs 2010-2013 CM 28 Juin 2010 N°2010-700	Gestion et Animation de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 6 à 14 ans organisé dans les locaux de l'école Gilles De Gennes Aix la Duranne. Subventions de fonctionnement réparties entre : 1) Part jeunesse 2) Part Contrat Enfance jeunesse sur projets
49678	Le Cri de l'Enfant	1 500 €	2 000 €	3 000 €	Sans	Accueil ou accompagnement, orientation sans hébergement, de mineurs victimes de maltraitances.

TOTAL : 19 954 €

Ligne budgétaire : 92422 6574 1702